



AVENANT N°2 AU MARCHÉ N°2024-ES-01

Entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore sur la commune d'Esby.

ENTRE :

La **MAIRIE D'ESBLY**, située au 7 rue Victor Hugo 77450 Esby
Représentée par Monsieur Ghislain DELVAUX, en qualité de Maire ci-après dénommée « la Commune ».

ET :

La société **EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES** - RCS 420540643 Bobigny
Ayant son siège social 117 rue du Landy – 93200 Saint Denis
Représentée par Michael ANGELETTI en qualité de directeur d'exploitation ci-après dénommée « le Prestataire ».

Dans le cadre du contrat n°2024-ES-01 signé le 01 mars 2024 pour une durée de 8 mois et par avenant n°1 de 6 mois supplémentaires au Prestataire, pour des prestations de maintenance de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore, les parties ont constaté un délai dans l'exécution des prestations liées à l'attente de la sortie d'un marché spécifique. Ce retard est indépendant de la volonté des parties et entraîne la nécessité de prolonger la durée initiale du contrat.

Considérant l'absolue nécessité d'assurer les réparations quotidiennes afin de sécuriser le domaine public ;

Considérant qu'à titre exceptionnel, il est nécessaire de conclure un avenant n° 2 au contrat susvisé afin de prolonger la durée du contrat de 8 mois et d'intégrer les conséquences financières de cette prolongation ;

Les parties conviennent de modifier la durée du contrat comme suit :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 2 au contrat initial a pour objet de prolonger ledit contrat pour une durée de 8 mois. Le contrat prendra, par conséquent, fin le 31 décembre 2025.

Article 2 : Incidence financière

Le coût global de l'avenant s'élève ainsi à 9 010.40 € HT (hors révision de prix), décomposé comme suit :

Forfait de 9 010.40 € HT sur les 8 mois.

Le montant initial du contrat de 8 464.50 € HT a été porté à 18 378.60 € HT par avenant n°1 et est porté à 27 389.00 € HT au titre du présent avenant n°2.

Article 3 : Prise d'effet

Le présent avenant prend effet à compter du 1 mai 2025.

Article 4 : Clauses particulières

Toutes les autres stipulations du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

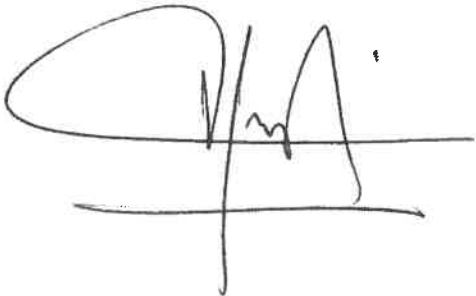
Fait en un exemplaire original

Pour le Prestataire

(Nom - cachet - signature)

Fait à : Fermées - a - Bre

Le : 25 avril 2025



Pour la Ville de ESBLY

Fait à : ESBLY

Le : 29 Avril 2025

Le Maire,



Christain DELVAUX



Date du devis : 17 avril 2025

Devis n° : - Indice A

Ref client :

Affaire n° :

Affaire suivie par : Bianca PALLIER (06 35 21 87 91)

Étude de prix : Achraf LAAKROT (00.00.00.00.00)

Commune d'Esbly

ESBLY

DPGF

(Décomposition du Prix Global et Forfaitaire)

Montant total H.T. :	9 010,40 €
T.V.A. 20,00 % :	1 802,08 €
Montant total T.T.C. :	10 812,48 €

Pour toute correspondance :

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ILE DE FRANCE - INFRA NORD-EST

8 bis, avenue Joseph Paxton - - 77164 Ferrières en Brie

Tel : 01.71.58.48.18 - Fax : 00.00.00.00.00 - Courriel : 0

Devis n° : - Indice A
 N° de client : - N° d'affaire :
Client : Commune d'Esblly -
Travaux : ESBLY

Date du devis : 17 avril 2025

Item	Désignation	Unité	Qté	Prix de vente	
				Unitaire	Total
A	<p>0) MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC</p> <p>Prestation de base surveillance et maintenance des équipements</p> <p>Le forfait de maintenance comprend les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° 10 visites nocturnes et diurnes du 1er Mai au 31 Décembre <p style="text-align: right;">° Les opérations</p> <p>suivantes seront effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ° Le contrôle visuel et technique des radars pédagogiques, ° Le contrôle visuel et technique des installations d'éclairage public, ° Le remplacement de tout matériel défectueux (lampes, transformateurs,...), ° Le contrôle du bon fonctionnement des détecteurs et la vérification de l'état des boucles et autres systèmes de détection, ° La vérification et la maintenance des fusibles et contacts des appareils de commande et de contrôle. ° La vérification du bon état de fonctionnement des parties mécaniques, électriques et optiques des panneaux et modules, ° Le nettoyage des supports des armoires (dépoussiérage, végétation sauvage,...), 	f	1	9 010,40	9 010,40
MONTANT TOTAL HORS TAXES					9 010,40
TVA (20%)					1 802,08
MONTANT TOTAL T.T.C.					10 812,48

